

# Avis public



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal**

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-017

#### AVIS EST DONNÉ :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2013, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant intitulé :

#### RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-017 INTITULÉ

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QU'AMENDÉ) DE MANIÈRE À AGRANDIR LA ZONE 451 À MÊME LA ZONE 449**

QUE ce règlement numéro RCA09-Z01-017 a été, par le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine, jugé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, et ce, en date du **4 avril 2013**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,  
ce 16<sup>E</sup> jour du mois d'avril 2013.

Julie Boisvert

Secrétaire d'arrondissement substitut

*Cet avis ainsi que ce règlement peuvent également être consultés sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*